

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue le **10 décembre 2024 à 19 h 30**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :  
M. Steven Strong-Gallant  
Mme Isabelle Paré  
Mme Line Asselin  
Mme Nicole Hémond  
M. Sébastien Primeau  
M. Willy Mouzon

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été transmis tel que prescrit par l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) à tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

---

**164-12-24**  
**Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 à 19 h 31.

**165-12-24**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**166-12-24**  
**Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier de l'année 2025**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit préparer et adopter, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), un avis public a été publié huit (8) jours avant la tenue de la présente séance;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** les prévisions budgétaires équilibrées totalisant des revenus et des dépenses de 2 433 013 \$ pour l'exercice financier de l'année 2025 soient adoptées et réparties comme suit :

<b>Revenus</b>		
<b>Exercice financier</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Revenus de fonctionnement</b>		
Taxes	1 433 990 \$	1 496 439 \$
Services rendus	12 310 \$	13 100 \$
Imposition de droits	100 700 \$	88 750 \$
Amendes et pénalités	500 \$	500 \$
Intérêts	45 000 \$	54 000 \$
Autres revenus	22 000 \$	95 450 \$
Transferts	99 018 \$	132 716 \$
<b>Revenus d'investissement</b>		
Affectations	260 085 \$	301 828 \$
Investissements	352 013 \$	250 229 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>2 325 616 \$</b>	<b>2 433 013 \$</b>

<b>Dépenses</b>		
<b>Exercice financier</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Administration générale	484 506 \$	500 068 \$
Sécurité publique	278 894 \$	310 681 \$
Transports	423 172 \$	445 962 \$
Hygiène du milieu	244 210 \$	238 436 \$
Santé et bien-être	6 312 \$	6 440 \$
Aménagement, urbanisme et développement	145 251 \$	152 666 \$
Loisirs et culture	364 196 \$	397 272 \$
Frais de financement	4 632 \$	4 695 \$
<b>Dépenses d'investissement</b>		
Affectations	22 343 \$	36 564 \$
Investissements	352 010 \$	340 229 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 325 616 \$</b>	<b>2 433 013 \$</b>

**QU'**un montant de 67 450 \$ du surplus accumulé affecté soit affecté à l'exercice financier de l'année 2025 (postes budgétaires 03-510-10-000 et 21-810-00-000).

**QU'**un montant de 19 865 \$ du surplus accumulé non affecté soit affecté à l'exercice financier de l'année 2025 (poste budgétaire 21-710-00-000).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**167-12-24**

**Adoption du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un programme des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), un avis public a été publié huit (8) jours avant la tenue de la présente séance;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 totalisant des investissements de 2 896 565 \$ soit adopté et réparti comme suit :

Année	Investissements
2025	2 318 565 \$
2026	505 500 \$
2027	180 000 \$
<b>Total</b>	<b>2 896 565 \$</b>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la période de questions à 19 h 34 et invite les personnes présentes à s'exprimer uniquement sur les sujets présentés.

**168-12-24**

### Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 19 h 54.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 19 h 54.

\_\_\_\_\_  
Julie Lemieux  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Julie Lemieux  
Mairesse